

10 - Adhésion de la Ville de Besançon à l'Association Réseau Francophone mondial «Villes Amies des Aînés» et désignation de son représentant

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Le programme des «Villes Amies des Aînés» est une initiative mondiale, portée par l'OMS depuis 2006. Ce projet rassemble 33 villes de 22 pays dont le but est de préparer au mieux les villes à deux nouvelles tendances démographiques mondiales : le vieillissement rapide de la population et l'accroissement de l'urbanisation.

Le Conseil Municipal, en juin 2011, a décidé de déposer la candidature de la Ville à ce réseau. La ville a été labellisée par l'OMS le 1^{er} novembre 2011.

Lors de la première conférence des Villes Amies des Aînés réunie à Dublin en septembre 2011, les villes francophones présentes ont envisagé pour être plus efficaces et pour faciliter les relations et les échanges, de constituer un réseau francophone spécifique adossé et soutenu par l'OMS.

Les villes réunies en Réseau francophone des Villes Amies des Aînés envisagent désormais de constituer ce réseau en une association du même nom. La Ville de Besançon, acteur initial du projet, serait partie prenante dans la constitution de cette association.

Cette Association internationale, sans but lucratif, aurait pour objet de développer au niveau francophone le Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé en favorisant les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les villes adhérentes et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés.

Le représentant de la Ville de Besançon en qualité de membre fondateur serait de droit membre du Conseil d'Administration, et, le cas échéant pourrait être élu membre du bureau de l'Association. Il est proposé de désigner M. Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la Ville, suppléé par Mme Solange JOLY.

Le montant de la cotisation que la Ville devra acquitter pour son adhésion serait d'un maximum de 1 000 € (mille euros).

La dépense correspondante sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 011.520.6281.20000.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adhérer, en qualité de membre fondateur de la Ville de Besançon, à l'Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
- désigner M. Jean-Louis FOUSSERET, suppléé par Solange JOLY, en qualité de représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'Association
- autoriser le paiement de la cotisation annuelle d'un montant maximum de 1 000 €.

«M. LE MAIRE : Il y aura d'ailleurs l'année prochaine une réunion de cette association à Besançon. Il y a très peu de villes en France qui en sont adhérentes.

On vous demande de désigner -c'est dans le rapport- Jean-Louis FOUSSERET et Solange JOLY pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Administration de cette Association.

Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 2012.